

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONDIAL MARDI, 13 JUILLET 1847.

No. 55

ÉTAT DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'ÎLE DE CEYLAN (1).

L'île de Ceylan a une étendue d'environ 300 milles de longueur sur 150 de largeur. Les Anglais s'en emparèrent vers la fin du dernier siècle; jusqu'à cette époque, les Hollandais avaient tenu sous leur dépendance toutes les côtes, durant l'espace de 150 ans, pendant lesquels ils ne cessèrent de faire subir aux catholiques une rude persécution s'emparant par violence de presque toutes les églises ou les démolissant, et proscrivant avec tant de rigueur leur religion, qu'aucun prêtre ne pouvait pénétrer au milieu d'eux qu'en se déguisant. Nonobstant cette persécution, le nombre des catholiques s'élevait, au commencement de ce siècle, jusqu'à 130,000, ayant en leur possession plus de 200 églises.

Vers ce tems, le grand justicier de l'île, sir Alexandre Johnston, tandis qu'il parcourait l'île pour y tenir ses assises, s'aperçut qu'entre les nombreux criminels qui comparurent à son tribunal, pas un n'était catholique. Il en fut tellement frappé, qu'il sollicita auprès du gouvernement anglais, et obtint l'abrogation des lois pénales hollandaises, qui étaient encore en vigueur contre les catholiques. A dater de cette époque, la religion catholique s'est fait de nombreux prosélytes dans l'île, bien qu'elle ait encore à gémir de beaucoup de désavantages, et aujourd'hui il s'y trouve jusqu'à 150,000 catholiques, mélange de plusieurs peuples. Il y a d'abord quelques centaines d'Européens, la plupart soldats dans les régiments anglais. Après eux viennent les Portugais, au nombre de quelques mille; ce sont les descendants de ceux qui firent la conquête de l'île, il y a à peu près 300 ans; leur langue est le portugais, mais bien corrompu, et plusieurs d'entre eux parlent l'anglais. Mais la plus grande partie de la population catholique est composée des indigènes de l'île, issus pour la plupart de la race aborigène des Singhalèse. Outre ceux-là, on trouve répandus dans les grandes villes quantité de catholiques malabares qui ont la même langue, les mêmes mœurs, que les habitants du grand continent de l'Inde, d'où ils sont très-certainement venus. Toute la partie septentrionale de l'île est peuplée par cette race. De cet aperçu, il résulte que les catholiques se composent de quatre races bien distinctes, chacune desquelles exige un cours d'instruction religieuse dans sa propre langue. Cela est d'autant plus nécessaire, qu'ils sont, pour la plupart, assez mal instruits, même des premiers principes de leur religion, bien qu'ils soient en général extrêmement dociles, obéissants, et d'une très-grande ardeur à suivre et à recevoir l'instruction.

Ajoutez à cela, qu'outre la population catholique déjà existante, considérable par son nombre, et se développant tous les jours, les indigènes en général sont preuve de dispositions favorables pour embrasser la vraie religion quand elle leur est bien présentée; et le moment actuel est un de ceux où il importe extrêmement qu'on agisse ainsi. En effet, la religion superstitieuse du bouddhisme tombe tellement en discrédit de toutes parts, que plusieurs pensent qu'avant peu d'années elle aura cessé d'exister dans ces contrées; et alors elle sera nécessairement remplacée par une autre religion, ou par cette indifférence et cette insouciance de toute religion, qui est l'ennemi le plus formidable, et que malheureusement les exemples des Européens favorisent si puissamment. En attendant, les sectes nombreuses des protestants se donnent mille peines pour convertir les indigènes. Ils ont là un grand nombre de missionnaires instruits. Les fonds que leur transmettent les diverses associations de leur pays, sont très-considérables, et en conséquence ils ont pu établir toute espèce d'institutions très-vastes et très-bien dirigées. Ils ont de plus des séminaires pour élever des catéchistes et des maîtres d'écoles, et d'autres établissements dans lesquels on élève gratuitement

(1) M. Widnam, de l'université d'Oxford, ministre de l'Eglise anglicane dans l'île de Ceylan, nouvellement ramené à la foi catholique par les soins de Mgr. Horace Bettiachini, évêque de Toronto et coadjuteur du vicaire apostolique de cette mission, nous a laissé cette intéressante notice sur l'état de l'Eglise de Ceylan. M. Widnam, que des études profondes et une grande droiture de cœur avaient préparé à la grâce de la foi, a renoncé au riche bénéfice qu'il possédait dans les Indes anglaises. De retour en Europe, il s'est empressé d'aller recevoir la bénédiction du chef de l'Eglise, et de s'acquitter de la mission qu'il avait reçue de l'exposer à la Propagande la situation et les besoins des catholiques de Ceylan. Il a traversé Paris en se rendant à Londres, et les personnes qui l'ont vu conservent une précieuse impression de sa piété, et de sa science, de l'aménité de ses manières.

un grand nombre de filles, sans compter quantité d'écoles ordinaires; de telle sorte que s'ils ne réussissent pas, comme cela est arrivé jusqu'ici, à faire un grand nombre de prosélytes, on ne saurait en assigner une autre cause, sinon que dans le protestantisme il n'y a rien qui puisse saisir et retenir l'esprit des peuples.

Maintenant quelles ressources l'Eglise catholique a-t-elle à sa disposition dans cette île, pour subvenir aux besoins spirituels du nombre déjà si considérable de ses enfans, comme aussi pour éclairer et instruire ceux qui sont prêts à entrer dans son sein? Il y a dans l'île, suivant un recensement fait il y a peu de tems par le vicaire apostolique coadjuteur, 400 églises catholiques, et pour les desservir, il ne s'y trouve que 25 prêtres, sans compter 2 autres que la propagande vient de faire partir pour cette mission. De ces 25 prêtres, il y en a 20 qui sont Portugais, venus de Goa. On doit faire remarquer ici que ces derniers, pour la plupart presque en révolte déclarée avec Rome, comme leurs confrères portugais de la Malaisie, loin de donner toute leur attention à subvenir aux besoins des indigènes, ont cherché jusqu'ici à susciter des embarras aux missionnaires européens: ce qui ne leur est pas difficile en ce moment, puisque c'est entre leurs mains que repose toute l'administration des affaires ecclésiastiques. D'après un si petit nombre d'ouvriers, on peut facilement juger combien est extrême le besoin de missionnaires dans l'île de Ceylan.

En plusieurs endroits, il est vrai, les indigènes ont bâti à leurs frais une église, avec un logement pour le desservant, et ne demandent rien autre chose, si ce n'est qu'on leur envoie un prêtre; mais jusqu'à présent tout ce qu'on a pu pour eux, se réduit à les faire visiter par un prêtre pendant quelques jours de chaque année; encore, depuis deux ou trois ans, cet état de choses a-t-il cessé même pour les endroits les plus importants de l'île. Les missionnaires européens, qui y ont été envoyés depuis quelques années, ont travaillé avec ardeur, et partout où ils ont pu s'établir, l'influence de leur présence a été très-sensible, tant par l'amélioration de ceux qui étaient déjà dans le sein de l'Eglise, que par le nombre de nouvelles conversions. Ici on pourrait encore mentionner, comme preuve de l'abandon dans lequel se trouve cette île, que toute une province (celle du centre) est sous la direction d'un seul missionnaire. C'est un M. Rainaud, Français de naissance et membre de la Congrégation des Oblats de la B. M., et on ne saurait assez louer ses soins infatigables et la connaissance qu'il a su acquérir du caractère des indigènes. Or, qu'on se figure par les détails suivans tout ce qui est offert aux travaux de cet unique ouvrier du champ évangélique dans ces contrées éloignées. Outre une des principales villes de l'île dont il est seul chargé, il est encore obligé de visiter 15 à 20 villages éloignés les uns des autres, dans des directions opposées, de 30, 50, ou même 60 milles, tellement que tout ce qu'il peut faire est de leur rendre une courte visite, dans le cours de l'année, et cela même il ne peut l'exécuter souvent qu'avec des peines infinies, à raison de l'état sauvage et inculte du pays, dépourvu de tout ce qui peut être utile aux voyageurs.

Il existe un petit village, dans un des endroits les moins fréquentés de cette province, dont les habitants ont mis tant de soins à conserver leur foi, que jusqu'à ce jour ils ne veulent permettre à qui que ce soit, d'une religion différente, de s'établir au milieu d'eux, et cela, bien qu'il y ait toute apparence qu'ils sont restés sans prêtre et sans autre instruction religieuse pendant tout le tems que dura la persécution hollandaise. Un prêtre les découvrit enfin, et trouva en même tems les ruines d'une vieille chapelle où était peinte une image de N. D. A présent ils reçoivent la visite d'un prêtre, tous les ans pendant quatre ou cinq jours; mais leur zèle pour tout ce qui concerne la religion s'est conservé si grand, que j'ai entendu dire par une personne qui les avait vus et les connaissait parfaitement, qu'on pourrait en faire un village de saints.

Mais le besoin de missionnaires, quelque grand qu'il soit, n'est pas le seul dont souffre l'île de Ceylan. Ce qui est encore plus important au moment actuel, c'est l'établissement d'un séminaire et d'autres communautés religieuses. De toutes les religions connues dans l'île, la religion catholique est la seule qui manque de semblables établissemens. Les catholiques indigènes ne montrent aucune répugnance à y contribuer, autant du moins que cela leur est possible. Ce sont eux-mêmes qui de leurs fonds pourvoient à la construction et à l'ornement de leurs églises, comme aussi à l'entretien de leurs prêtres. Mais en général ils sont pauvres, et tout est très-cher dans le pays, de sorte que ce serait exiger beaucoup trop de ces bra-

ves gens, que de vouloir qu'ils établissent et qu'ils essayent de doter de tels établissements. Mgr. Bottachini, évêque coadjuteur qui, en ce moment, est chargé de la partie septentrionale de l'île, va incessamment recevoir trois missionnaires qui lui ont été envoyés, et il espère pouvoir bientôt se procurer quelques fonds pour subvenir aux autres besoins de sa mission. Dès qu'il deviendra vicaire apostolique, il aura à sa disposition tous les fonds ecclésiastiques de l'île et pourra en faire l'emploi qu'il jugera à propos, car la plus grande partie de la population catholique, et par conséquent presque toutes les contributions, se trouvent dans le *Jontin*, laquelle province, comme étant la plus importante, est sous la surintendance immédiate du vicaire apostolique titulaire. Le district du centre, assez étendu et important et dont la capitale est le principal siège du bonhisme, se trouve dans un abandon qui afflige. Il ne compte qu'un seul missionnaire : mais quand même on aurait pourvu à ses besoins et qu'on y aurait établi un vicariat séparé, comme il serait à souhaiter qu'on le fit bientôt, cependant le besoin de fonds nécessaires pour établir des maisons d'éducation presque indispensables, s'y ferait toujours sentir. Si l'on pouvait y envoyer quelques Sœurs de Charité ou de quelque autre congrégation, on suppléerait par là à une très-grande lacune qu'éprouve l'éducation des personnes du sexe, tant des plus hautes que des plus basses classes des catholiques. Mais faute de fonds on ne peut songer en ce moment à doter la province centrale d'une telle institution ; cependant si l'on pouvait seulement l'établir, elle serait bien en état de faire beaucoup pour s'entretenir elle-même, et la seule annonce d'une maison religieuse ferait une très-grande impression. Toutefois le meilleur moyen de parer aux graves inconvénients qui résultent du défaut de tant d'autres institutions, serait l'établissement d'une maison pour élever des cathéchistes et des maîtres d'école. Aujourd'hui la punerie absolue de ces auxiliaires indispensables est cause que non-seulement il est impossible d'établir aucun nombre considérable d'écoles dans l'île, mais, de plus, c'est encore un très-grand obstacle qui s'oppose à ce qu'on puisse donner aux indigènes l'instruction dont ils ont besoin.

Les mœurs et la langue des insulaires sont si difficiles à bien connaître, qu'il est absolument indispensable à un missionnaire, et au succès de son ministère, de demeurer pendant plusieurs années avec un confrère, jusqu'à ce qu'il les ait apprises. Encore n'est-ce pas tout, même après ce premier pas fait, car pour ceux dont une grande partie du temps est occupée des soins du ministère, il leur reste encore une tâche bien difficile. Tel est, en effet, le caractère de ce peuple, qu'ils ne permettent pas qu'un prêtre se lie étroitement à eux avant qu'ils y aient été préparés par un des leurs, auquel il appartiendra d'interpréter leurs sentimens et leurs idées auprès du nouveau missionnaire. D'autre côté, il ne serait pas possible, pour le moment, de former un clergé indigène sans courir risque de dégrader aux yeux du peuple les fonctions sacrées qui sont aujourd'hui l'objet de leur respect le plus profond. La seule chose donc qui semble devoir suppléer aux besoins actuels de l'île, et de la province centrale en particulier, est l'établissement d'un séminaire, afin qu'on puisse élever avec soin ceux qui veulent bien se dévouer à la bonne cause. Ces personnes seraient d'un prix inestimable en partageant la demeure et les travaux des missionnaires en qualité de cathéchistes et de maîtres d'école, tandis qu'une institution de cette nature préparerait la voie à l'accomplissement du vœu émis par la sacrée Congrégation, en ce qui concerne la formation d'un clergé indigène, dès que les sentimens des chrétiens du pays le permettraient, et dès qu'on trouverait parmi eux des sujets dignes et propres au saint ministère. *Ami de la Religion.*

CORRESPONDANCE.

A l'éditeur de l'Aurore.

Monsieur,

Je n'ai jamais pu comprendre ce qu'une bonne cause pouvait avoir besoin de l'insulte, de l'injure, de l'erreur pour se soutenir, j'avais cru qu'il fallait laisser à la faiblesse cette arme du désespoir, l'outrage ; que cacher la vérité ne pouvait servir qu'à celui qui ne sentait pas la justice de son côté.

Les journalistes de l'opposition se sont-ils trompés, ou bien ont-ils compris leur position et réglé leur conduite en conséquence ?... C'est aux personnes sensées à juger la question d'après les faits dont nous sommes témoins depuis la résignation.

Sans m'attacher à rebattre encore cette question de la résignation sur laquelle ne voudront jamais s'accorder les hommes actuels, et que l'histoire seule pourra juger sagement, je ne considérerai que la conduite des Canadiens dont la personne est devenue le seul objet de la polémique ex-ministérielle. Qu'ils aient eu tort ou raison dès le principe, ne considérons pas cette question, mais seulement ce qu'ils ont fait depuis. Leur première démarche si je ne me trompe a été d'inviter à prendre part au gouvernement plusieurs Canadiens dont les talens et la probité devaient être pour notre population un gage certain que l'on veillerait sur ses intérêts, ces Canadiens ont refusé, entre autres M. Morin, tout le monde en connaît maintenant la raison. L'opposition s'est emparé de cette démarche pour en faire un crime irrémissible à MM. Viger et Papineau, et dans le tems à M. Caron.

Sous leur administration les miliciens Canadiens ont eu les terres qu'ils avaient si bien payées à la frontière. Cette fois les ex-ministres Canadiens n'ont pas osé reprocher eux-mêmes cette mesure à MM. Viger et Papineau, mais ils ont approuvé par un honteux silence les reproches de MM. Baldwin et Aylwin leurs ci-devant collègues. A tout propos encore ces deux hom-

mes reprochent cet acte à MM. Viger et Papineau, et M. Lafontaine et Morin, et M. Chauveau et Cauchon et tous ces journalistes qui se targuent d'être les seuls défenseurs des intérêts canadiens se taisent lâchement devant ces injustes accusations.

M. Papineau fait voter une adresse en faveur du rétablissement de notre langue dans les procédés parlementaires : le gouvernement impérial s'engage, pour ainsi dire, à satisfaire les vœux de l'Assemblée provinciale cette circonstance est trop favorable à MM. Viger et Papineau, il faut s'empresse de contrebalancer par la plus astucieuse injustice l'impression qu'elle a pu produire chez les Canadiens, et quelques jours plus tard l'enceinte parlementaire retentit d'accusations violentes contre les deux ministres canadiens, parce qu'ils ne voulaient pas approuver l'usage illégal de notre langue dans les procédés c'est-à-dire parce qu'ils ne voulaient pas sanctionner la violation d'une loi dont la chambre venait à peine de reconnaître l'existence de la manière la plus solennelle, en votant l'adresse dont je viens de parler. Et cette même adresse devint contre ceux qui l'avaient proposée le texte de déclamations remplies d'injures ordurières au lieu des éloges qu'elles leur méritaient. Et c'est ainsi que la passion et l'injustice surent tirer parti même d'un tel acte pour en faire exercer les auteurs.

Vint à son tour le vote des quarante mille louis : cette mesure à laquelle les ministres étaient forcés par l'acte d'Union même, aurait pu se passer en donnant simplement cette somme au Haut-Canada. Mais que font MM. Viger et Papineau ? ils font statuer que les sources de revenus détournées du trésor dans le Haut-Canada pour former cette somme seront aussi données dans le Bas-Canada aux municipalités pour éviter au peuple de se taxer pour leur soutien : cependant l'opposition toute entière avec les journaux ne cesse de crier à la spoliation du Bas-Canada en faveur du Haut-Canada. Le peuple apprend de tous côtés que quarante mille louis ont été donnés au Haut-Canada, mais on lui cache que par compensation les municipalités reçoivent l'équivalent.

Mais ce n'est pas tout, une nouvelle occasion se présente les revenus de biens des Jésuites sont distribués. Et les mêmes hommes qui en 1832 redigèrent la *loi déclaratoire* pour régler l'emploi de ces revenus d'une manière définitive crient à la profanation contre les ministres Canadiens parce qu'ils votent l'emploi de ces revenus conformément à cette loi de 1832 leur ouvrage : loi basée sur les véritables principes du droit public. Certain journal, soi-disant *Religieux*, exploitant les passions politiques de l'opposition les fait servir à ses vues empreintes aussi de passion, mais d'un autre genre, et souffle dans toute la province la haine des prétendus *spoliateurs* de l'Eglise. La presse de l'opposition de son côté profite de la circonstance et fait des *Mélanges Religieux* le véhicule de ses diatribes ridicules autant qu'injustes contre deux noms canadiens. C'est ainsi que depuis plus d'un an le journal, « les *Mélanges* » rédigé par un Ministre de la Religion, s'est fait le méprisable écho des injures, des calomnies aussi bien que des ridicules dont on couvre M. Viger et Papineau dans chaque publication de feuilles ex-ministérielles. Et qui le croirait ; ce journal doit son existence à l'un de ceux qu'il maltraite de la sorte : ce sont ses caractères ; c'est sa presse qui aujourd'hui sert à disséminer parmi ses compatriotes la haine de son nom : et ce journal est un journal *Religieux* ? ce journal est rédigé par un Ministre de la Religion ?

Ces pensées découragent, mais ensuite : Le ministère, à l'arrivée de Lord Elgin après plusieurs tentatives infructueuses qui ne servirent que de prétextes à de nouvelles injures contre les ministres Canadiens, fait une dernière offre.

Le ministère est composé de sept, disent les ministres à l'opposition. Prenez trois places pour le Bas-Canada, remplissez les comme vous l'entendrez : nous allons en garder trois pour le Haut. La septième sera Provinciale et remplie par un homme que choisira le ministère une fois constitué. L'opposition qui n'avait jusque là cessé de demander le système des deux majorités, se sent encore le triste courage de refuser cette offre si juste et pour toute réponse aux arguments de ses adversaires, elle se repend en divagations sur l'union &c &c. Les discours de ses partisans sont imprimés tout au long, mais ceux de leurs adversaires jamais, leurs lecteurs voient l'accusation, jamais la défense, et c'est ainsi que le peuple connaît les affaires de son pays, et c'est à ce système que « les *Mélanges* prêtent leur appui ! »

J'aurais, M. l'Editeur, retracé dans ce tableau la question de l'amendement de M. Baldwin, dans laquelle l'opposition Canadienne a fait si triste figure, et vous n'avez déjà à plusieurs fois exposé cette affaire d'une manière claire et précise, mais j'ajouterais que l'opposition peut, dans cette occasion, remercier ses adversaires si l'histoire parlementaire ne fournit pas contre elle un document de cette démarche si solennelle en faveur de celui qui demanda pour ceux que cette opposition représente une sentence de mort politique.

On a voulu répandre dans le public qu'il était faux que l'opposition voulait faire un éloge de Lord Durham sans la qualifier : qu'on n'approuvait dans Lord Durham que l'homme qui avait donné le Gouvernement responsable et non celui qui avait conseillé l'Union.

Mais qui voudrait ajouter foi à ces rumeurs après avoir lu le passage suivant du discours de M. La Fontaine.

« Je terminerai ici, M. l'orateur, si ce n'était d'une attaque dirigée par l'hon. membre des Trois Rivières, M. Viger, contre le mémoire de lord Durham. Il nous dit que, dans son rapport, lord Durham avait recommandé au gouvernement impérial de placer la représentation du Bas-Canada

dans une position d'infériorité vis-à-vis du Haut-Canada, quant au chiffre de cette représentation, quoique la population du Bas-Canada excédât de beaucoup celle du Haut-Canada. L'hon. membre a fait là, il ne s'en doute pas, l'assertion la plus fautive. Loin d'avoir fait cette recommandation, lord Durham en a fait une toute contraire, comme les bons membres pourront s'en convaincre par la lecture du passage suivant de son rapport :

« Quant à tous ces plans que l'on propose pour donner à la minorité anglaise une majorité électorale au moyen de modes de votes nouveaux et étranges ou de divisions injustes du pays, je dirai seulement que si les Canadiens sont pour être privés du gouvernement représentatif, il serait mieux de le faire d'une manière ouverte et franche que d'essayer à établir un système permanent de gouvernement basé sur ce qui serait regardé par tous les hommes comme de pures fraudes électorales. Ce n'est pas dans l'Amérique du Nord que l'on peut tricher les hommes par des fantômes de gouvernement représentatif, ou leur persuader qu'il ont été défaits par des votes, lorsque dans le fait ils sont défranchisés. »

Evidemment le chef de l'opposition entendait donner à Lord Durham cet éloge d'une manière absolue, sans aucune restriction.

De ce passage de Lord Durham M. Lafontaine a tiré la conclusion que Lord Durham était loin d'avoir démerité de notre part : bien des personnes y voient au contraire la suggestion de nous détruire d'une manière directe et sans détour comme le mode le plus convenable.

Enfin pour interpréter ce passage de Lord Durham qui me paraît pourtant assez clair par lui-même, je prendrai un des passages que vous avez déjà cités vous-même dans (*L'Aurore* du 18 Juin.)

« Lord Durham blâme formellement la division du Canada en deux Provinces ; il appuie surtout sur ce que « les anglais se trouvent en minorité « au milieu d'un peuple hostile et organisé (les Canadiens du Bas-Canada). « Des craintes de conspirations secrètes et de projets sanguinaires les assiè- « gent constamment. Leur seule espérance de salut est dans un système au « moyen duquel on inspirerait des craintes aux Français et qui les mettrait « désormais dans l'état de dominer. »

« Les bretons ne toléreront point une chambre d'assemblée dans laquelle « les Français auraient la majorité même quelque chose d'approchant. »

Qu'on rapproche ces deux textes l'un de l'autre, on sentira tout ce qu'avait de juste et de moral les recommandations du grand homme en notre faveur.

Si le ministère eut proposé une telle chose, l'opposition n'eut pas trouvé dans son dictionnaire d'exécutions assez véhémentes contre les Canadiens qui l'eussent votée.

L'éditeur des *Mélanges* avait-il une idée de toutes ces choses?... Je me permettrai de lui dire que son premier devoir comme Prêtre et comme journaliste est d'être moral.

BULLETIN.

Décès de MM. McInerney, Gottofrey et Caroff. — Vacances au collège de Montréal. — Assemblée générale des Capucins à Rome. — Mgr. Brunelli en Espagne. — L'Eglise évangélique en Prusse. — Arrêts du prince archevêque de Breslau. — Refus de l'entrée du prince Hatzfeld dans les Etats-Romains. — Conversion. — Fête de la Ste. Vierge à Luxembourg. — Les catholiques de Fribourg. — Dernières nouvelles du Portugal.

Le clergé de Montréal vient d'éprouver une perte bien sensible dans la personne de M. Lawrence McInerney. Ce zélé ministre de J.-C. a succombé samedi dernier, 10 du courant, aux fatigues et à la maladie qu'il a contractées dans les soins assidus qu'il n'a cessé de donner à ses infortunés compatriotes qui se trouvaient dispersés sur le Canal depuis Montréal jusqu'à Lachine, se rendant à Kington. Ses restes ont été déposés dimanche matin dans les voûtes de la Cathédrale de cette ville.

Le Séminaire de St. Sulpice de cette ville pleurait, il y a quelques jours la mort d'un de ses membres, M. P. Morgan, qui avait succombé victime du zèle qu'il avait déployé en portant les secours de la religion aux malheureux émigrés; aujourd'hui il pleure encore un autre de ses membres, M. Jean-Baptiste Etienne Gottofrey. Il partait pour aller administrer quelques malades, et voulant passer par une porte à laquelle atteinait un escalier que l'on avait enlevé depuis quelques jours sans qu'il n'en sût rien, il tomba d'un troisième étage et alla se briser la tête sur des pierres qui se trouvaient aux pieds de l'édifice. Cet accident est arrivé dimanche soir vers neuf heures. La mort de M. Gottofrey qui s'était distingué par son zèle infatigable à porter secours aux pauvres Emigrés que sa facilité de parler l'anglais permettait d'entendre en confession, est une perte immense pour cette ville et pour le Séminaire.

Aujourd'hui est décédé à l'Hôtel-Dieu de cette ville M. Rémi Caroff, prêtre du Séminaire de St. Sulpice. Sa mort est précieuse devant Dieu, parce qu'il a eu mourant donné sa vie pour ses brebis, à l'exemple du bon Pasteur; mais elle fait un vide d'autant plus grand au Séminaire que cette Com-

munauté vient de perdre deux excellents sujets dans MM. Morgan et Gottofrey. Mais espérons que le sang de ces martyrs de la charité sera la semence d'une nouvelle et abondante fécondité pour cette Maison. *Sanguis Martyrum, semen Christianorum.*

— M. Villeneuve, directeur du collège de cette ville, nous prie d'insérer dans notre journal l'avis suivant :

« L'état de fatigue où les travaux du saint ministère ont réduit les Messieurs de la Paroisse, et la crainte que la maladie, qui exerce de si grands ravages parmi les émigrés, ne se répande dans la ville, nous obligent de dévancer l'époque fixée pour les vacances. La distribution des prix aura lieu mercredi prochain, 14 juillet, à 1½ heure P. M.

« L'état sanitaire du Collège n'a jamais été meilleur : c'est pourquoi nous garderons bien volontiers les écoliers dont les parens sont trop éloignés pour être avertis à tems. »

— Le chapitre général de l'ordre des Capucins était convoqué à Rome pour le 21 et le 22 du mois de mai. Il y avait soixante ans que les circonstances difficiles des tems n'avaient pas permis de tenir cette assemblée, où les représentans des diverses provinces de l'institut avaient à nommer les premiers dignitaires de l'ordre. S. S. le Pape Pie IX avait délégué, pour présider ce chapitre, S. Em. le cardinal Orioli, préfet de la congrégation des évêques et réguliers. Après une éloquente et pieuse allocution de l'illustre cardinal, on procéda, selon les règles et la forme prescrites, à l'élection, qui, grâce au parfait accord de tous les religieux appelés à voter, fut accomplie en quelques heures. C'est le P. Venanzio, de Turin, qui a été nommé général de l'ordre. Le mardi de la fête de la Pentecôte, Sa Sainteté daigna recevoir au palais du Quirinal tous les membres du chapitre et ceux des religieux du même ordre qui avaient désiré se réunir à leurs frères, Pie IX les accueillit avec la plus affectueuse bienveillance, et leur adressa, pour les encourager dans leur sainte mission parmi les hommes, quelques-unes de ces paroles qui sortent de son cœur brûlantes de cette foi vive et de cette piété profonde qui animent le saint Pontife.

— Les conférences avec Mgr. Brunelli, le nouveau Noncé du Pape en Espagne, ont commencé déjà, mais non d'une manière officielle, à ce qu'il paraît. On dit que Monseigneur était porteur d'une lettre autographe de Sa Sainteté pour Mgr. Posada, nommé archevêque de Tolède. Mgr. Posada, dit-on, avait quelques rapports d'amitié avec le cardinal Mastai Ferretti, avec lequel il était en correspondance; mais depuis que le cardinal devint Pape, Mgr. Posada avait cessé de lui écrire.

— L'Eglise évangélique en Prusse continue à se disloquer de plus en plus. Ce ne sont plus seulement des individus ou des familles, ce sont des communes entières qui l'abandonnent. Le village de Guelenau, près d'Annaberg (Saxe royale), vient de déclarer en masse sa sortie de l'Eglise de l'Etat pour se faire *dissident*. Ce mot de *dissident* a remplacé les ridicules dénominations de *germano-catholicisme*, d'*apostolico-christianisme*, et jusqu'à cette ambitieuse qualification d'*Amis des Lumières*, que s'arrogeaient les sectaires anti-chrétiens de Kœthen, de Magdebourg et de Königsberg.

— On écrit de Breslau (Silésie) à la *Gazette des Tribunaux* que le prince-archevêque de Breslau vient d'être mis aux arrêts dans son palais pour un mois, pour avoir livré à la publicité la sentence d'excommunication prononcée par lui contre le prince Germain de Hatzfeld, mesure que, selon les lois prussiennes, il n'aurait pu prendre sans une autorisation spéciale du gouvernement.

On sait que le prince de Hatzfeld, qui jouissait de plusieurs revenus ecclésiastiques, est notoirement adultère et bigame.

— M. le prince Germain de Hatzfeld, qui était parti pour Rome afin de solliciter du Pape la révocation de la sentence d'excommunication prononcée contre lui par le prince-évêque de Breslau, a reçu à son arrivée aux frontières des Etats-Romains une notification portant que l'entrée de Rome lui était interdite, et que le Souverain-Pontife était décidé à ne pas lever l'anathème dont M. de Hatzfeld a été frappé. M. de Hatzfeld est reparti sur-le-champ pour l'Allemagne.

— Le dimanche 30 mai, on a baptisé au collège de Courtair, un jeune protestant Irlandais. Ce jeune homme, venu en Belgi-

quie avec l'intention de s'y convertir à la foi que professe la grande majorité de ses compatriotes, y a senti ses convictions se raffermir, et s'est décidé à entrer dans l'Eglise catholique romaine, où ses parens l'ont déjà précédé. L'allocution de circonstance a été faite par M. De Haerne.

—On lit dans la *Gazette de Metz* :

“La fête de la très-sainte Vierge, patronne de la ville et du pays de Luxembourg, sous l'invocation : *Consolatrice des affligés*, a été célébrée cette année avec une pompe extraordinaire ; le concours des pèlerins n'avait jamais été plus grand. Tout le pays était en mouvement. La procession, dirigée par plus de 70 ecclésiastiques en habit de chœur, et au centre de laquelle se trouvaient Mgr. l'évêque de Trèves, assisté de son suffragant, Mgr. Muller, et Mgr. Laurent, vicaire apostolique de Luxembourg, se composait de 40,000 personnes de tout rang et de tout âge. De mémoire d'homme on n'a vu une cérémonie plus solennelle et plus touchante ; la garnison prussienne, dans un brillant uniforme, formait la haie :

“Mgr. Arnoldi, qui ne laisse échapper aucune occasion d'instruire et d'édifier le peuple fidèle, a adressé à cette foule immense un de ces discours simples et nettement qui ne laissent pas un cœur indifférent ni une paupière sèche.

“L'origine de cette fête remonte aux guerres de Louis XIV. Lorsque l'armée française assiégea Luxembourg, sous le règne du grand roi, les autorités choisirent Marie, *Consolatrice des affligés*, comme patronne de leur ville et du pays. Le gouverneur, le prince de Chimay, décora la statue miraculeuse de la Toison-d'Or, dont il s'était dépouillé ; une députation des notables lui remit les clés de la ville en or massif. La Vierge porte aujourd'hui ces glorieux insignes dont les fidèles Luxembourgeois lui ont fait hommage dans ce tems de détresse.

“Le concours de pèlerins si nombreux est une nouvelle preuve de la confiance sans bornes que le peuple place, à juste titre, dans la Reine du ciel et de la terre. Puisse cette fête si douce au cœur des chrétiens, dédommager Mgr. Laurent des attaques déloyales dont ce saint prélat est l'objet de la part des voltairiens et des franc-maçons du grand-duché attaqués, qui, dans peu, tourneront à la honte de leurs auteurs et à la gloire de la victime !”

—On lit dans une correspondance particulière de Fribourg à l'*Univers*, en date du 4 juin :

“Vous avez appris que dans le canton de St. Gall, où la constitution radicale donne aux protestans autant de députés qu'aux catholiques, quoique ceux-ci forment les deux tiers de la population, le radicalisme a remporté un petit succès, et que la douzième voix contre l'alliance catholique des sept cantons et contre les Jésuites a par là été obtenue ; mais nous ne craignons rien, Fribourg et les autres cantons de l'alliance font avec activité leurs préparatifs de guerre. Tout le monde est armé et organisé, les troupes d'élite et les volontaires en grand nombre sont exercés. Le landwehr, c'est-à-dire tous ceux qui ont déjà servi et connaissent le service militaire, s'organise en bataillons et est prêt. Le landsturm, c'est-à-dire la levée en masse, est organisé par bandes de trente, sous la conduite de chefs. Ce landsturm combat à l'arme blanche et doit, au premier son du tocsin, sans suivre aucune tactique militaire, se précipiter en courant au milieu des bataillons ennemis ; c'est ce qu'il y a de plus terrible et ce qui a déterminé la victoire dans les trois cantons catholiques qui ont été attaqués par les corps-francs, dont le mérite principal se trouve dans les jambes et dans la langue.

“Mais ce qui nous assure une victoire complète et prompte, c'est la confiance entière que les gouvernemens et les peuples catholiques ont dans la protection de la Sté. Vierge, à laquelle tous les catholiques attribuent les quatre victoires remportées jusqu'à ce jour. Actuellement les différens cantons de l'alliance vont en masse en pèlerinage à Notre-Dame-d' Einsiedlen ; le peuple récite à haute voix sur les grandes routes le chapelet. Les curés sont en tête avec leurs croix et bannières, et la voiture du gouvernement suit conduisant les conseillers-d'Etat délégués *ad hoc* et accompagnés des huissiers aux couleurs du canton qui délègue, etc., etc.

“Vous voyez que nous n'avons pas grand'chose à craindre ; l'ex-

plasion de l'orage ne fera que nous rendre le beau tems. Fribourg déploie son drapeau noir orné d'une grande croix blanche, et 40,000 combattans à peu près se rassemblent dans les autres cantons catholiques et désirent le combat, tandis que nos ennemis, divisés entre eux, sont beaucoup plus menaçans en paroles que devant le canon.”

—Les journaux de Londres du 7 et 8 juin ne renferment aucun fait politique saillant.

La discussion des affaires du Portugal a été renvoyée au jeudi 10 juin à la Chambre des Communes.

A la Chambre des Lords, le comte d'Ellenborough a demandé si le prince de Joinville n'avait pas reçu l'ordre de se rendre à Lisbonne avec son escadre, et si dans ce cas, le prince, comme plus ancien que sir William Parker dans le grade de vice-amiral, n'aurait pas le commandement des forces navales combinées.

Le marquis de Landovnie a répondu qu'il croyait que plusieurs vaisseaux de guerre français seraient envoyés dans le Tage, mais qu'il ignorait sous les ordres de qui ces bâtimens seraient placés.

—Des dépêches de Lisbonne, en date du 2 juin, annoncent que le gouvernement espagnol vient d'apprendre que le comte Das Antas a été fait prisonnier de guerre avec deux ou trois mille hommes, et que toutes les propriétés de la junte sont tombées au pouvoir de l'escadre qui bloquait Oporto.

Le comte Das Antas s'était embarqué à Oporto avec 2,500 hommes et une batterie d'artillerie sur douze bâtimens à voiles et à vapeur, afin d'aller tenter un débarquement à Lisbonne. Il a été arrêté à sa sortie du port par les escadres combinées, et, malgré ses instances pour être ramené à Oporto, il a été dirigé sur la rade de Lisbonne, où la flotte et sa prise ont jeté l'ancre.

Il paraît aussi que l'armée espagnole réunie sur les frontières est entrée dans la place de Valenza do Minho, en Portugal, après un combat dans lequel les forces de la junte qui bloquaient la ville auraient eu 14 hommes de tués et 40 faits prisonniers.

L'Espagne met 10,000 hommes à la disposition du Portugal. L'Espagne paiera ces soldats comme s'ils étaient au service en Espagne, et le Portugal se chargera de compléter la différence de la solde.

L'*Herald* annonce, d'après des nouvelles directes de Porto, que le consul britannique s'étant embarqué avec toute sa famille sur les vaisseaux anglais dans le Douro, on craignait pour la vie du duc de Terceira et des autres serviteurs dévoués de la Reine qui sont prisonniers de la junte. Nous aimons à croire que ces craintes n'ont rien de fondé.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—La religion vient de prendre encore un de ses apôtres dans la personne de M. Ed. Montminy, dont le décès va redoubler le deuil du diocèse de Québec. Ce zélé ministre de Dieu qui depuis plusieurs années s'étaient associés à son frère, M. le curé de St. Gervais, pour diriger en commun cette grande paroisse, conduit par le désir de sauver des âmes, était allé, comme plusieurs autres, à la voix de ses supérieurs, prêter le secours de son ministère aux infortunés que l'émigration entasse à la Grosse-Isle. Après y avoir passé huit jours dans des travaux dont on ne peut avoir une idée sans en avoir été le témoin, il revint chez son frère avec le germe du mal auquel il a succombé, hier, à l'âge de 38 ans, et après 17 ans de prêtrise.

Hier, comme nous l'avons annoncé, un service funèbre a été célébré à la cathédrale pour le repos de l'âme de M. Hubert Robson, décédé le 1er du courant. Mgr de Sydenham officiait ; Mgr l'archevêque était présent, ainsi que le clergé de la ville et plusieurs curés des paroisses voisines.

Nous apprenons que M. Paisley, curé de St. Catherine de Faussambault, est maintenant chargé du soin des malades à l'Hôpital de Marine, et que la maladie de M. N. Beaubien, qui desservait cet hôpital, s'est bornée à une légère indisposition causée par un mal de gorge. *Journ. de Québec.*

AUSTRALIE.

Missions de l'Australie. —Le *Diario di Roma* du 16 mars contient une lettre adressée à Mgr. Brunelli, secrétaire de la S. Congrégation de la Propagande, par Mgr. Confalonieri, pro-vicaire apostolique à Port-Essington (Australie), et de laquelle nous extrayons le récit d'un épouvantable naufrage auquel ce missionnaire a pu seul échapper.

“La station coloniale de Port-Essington dépend du gouverneur de Sidney. Après avoir fait dans cette dernière ville la provision nécessaire et mis ordre aux affaires de la mission, nous nous embarquâmes, le 5 avril, sur l'*Héroïne*, pour nous rendre vers la terre assignée à nos travaux. Sur le même bâtiment que nous se trouvaient quatre sauvages.

gés originaires de Port-Essington, près desquels la divine Providence nous permit d'exercer par avance notre ministère. Le capitaine nous donna l'autorisation de les instruire, ce qui nous fournit l'occasion de nous les attacher, de les guider à la civilisation et à Dieu, et en même temps nous mit peu à peu au courant de leur langue et de leurs usages. Nous passions ainsi très-heureusement, dans ces saints exercices, le temps de notre voyage, nourrissant les plus douces espérances du succès que nos liaisons avec ces sauvages pouvaient nous présager, lorsque, par un impénétrable jugement de Dieu, nous fûmes assaillis, dans la nuit du 24 avril 1846, par une affreux tempête, à la hauteur du passage de Torres-Straight. Le vent furieux chassait notre pauvre navire avec une effroyable impétuosité, et au milieu des horreurs de la nuit, le jeta sur une masse de rochers qui s'élevaient comme une barrière insurmontable au-dessus des flots. Un choc terrible bouleversa le vaisseau de fond en comble; les matelots et les passagers jetèrent des cris désespérés; une seconde secousse brisa la proue, fracassa les deux bords, et déjà les vagues commençaient à nous submerger, quand un troisième choc partagea en deux le malheureux navire, qui s'enfonça dans les eaux. Une indicible confusion, des gémissements et des sanglots, une clameur de détresse universelle s'ensuivirent. Chacun cherchait à s'accrocher à quelque débris: c'était un spectacle épouvantable. Quant à moi, déjà enfoncé dans l'eau jusqu'au cou, je m'attachai au cable du grand mâ, remettant mon âme et celle de mes bien-aimés compagnons entre les mains du Seigneur. Bientôt la destruction du navire, la commotion furieuse de la mer nous eut tous dispersés. Ne sachant pas nager, je me sentais couler à fond, quand, ô Providence divine! ô protection sacrée de la très-sainte Vierge, je parvins, en me débattant convulsivement, à saisir une pièce de bois, à l'aide de laquelle je m'élevai au-dessus de l'eau, et me laissant flotter sur elle au gré des vagues, je fus jeté sur la pointe d'une roche qui se dressait de quelques pieds au-dessus des ondes. D'une main m'accrochant à l'écueil, de l'autre serrant mon crucifix, seul objet que j'eusse sauvé avec moi, j'adorai de toute la puissance de mon âme la miséricorde de Dieu qui m'accordait encore une heure pour implorer le pardon de mes fautes, lui offrir ma vie en sacrifice et lui confier ma pauvre âme, que je me figurais de moment en moment prête à paraître devant son redoutable tribunal!

Environ une heure après, je vis arriver à la nage quatre autres personnes qui se réfugièrent sur le même écueil. Ces malheureux, ayant plus d'expérience que moi, ne me dissimulèrent pas qu'avant le jour le rocher serait couvert par la mer montante. Il nous fallait chercher un abri plus élevé: heureusement, nous aperçûmes un autre rocher où s'étaient réfugiés douze autres naufragés et les quatre sauvages, lesquels, entendant nos cris, vinrent à la nage au-devant de nous et nous portèrent sur ce point de salut: ici, ô affreux souvenir! j'appelai, je cherchai, je demandai mes chers coopérateurs: ils avaient péri, ainsi que huit autres personnes, ou, pour mieux dire, Dieu les avait appelés à lui, les récompensant par avance de leur saint zèle pour la mission et du sacrifice de leur existence.

À la pointe du jour, le capitaine d'un autre navire qui se trouvait comme par miracle, à quelques milles de distance de notre horrible position, envoya une barque qui nous recueillit et nous transporta à bord de son vaisseau. Un des matelots, me voyant presque nu, eut la bonté de me donner une chemise, un pantalon et un chapeau de paille, et après quatorze jours de navigation, nous touchâmes à Port-Essington, où, dans ce misérable costume, je me présentai au commandant supérieur de cette station militaire. Je fus reçu par lui avec la plus paternelle affection.

Me voici donc, après avoir quitté depuis moins d'un an notre cher collège de la Propagande, me voici sur ces côtes inhospitalières de l'Australie sans bréviaire pour réciter mes prières, sans un seul livre pour occuper mon esprit, sans compagnons pour m'aider dans mes travaux, me conseiller dans mes difficultés, sans vases sacrés pour offrir le divin sacrifice, me voici seul, privé de tout, à plus de 1,200 milles de mon évêque. Que deviendrai-je? ma mission? Dieu le sait. Mais je ne doute pas qu'un aussi terrible noviciat ne touche mes supérieurs et ne les décide à m'envoyer des secours et des coopérateurs.

Déjà la Providence, qui veille sur les coins les plus obscurs de l'univers, ne m'a pas abandonné. Le savant et honorable gouverneur de Port-Essington, bien que protestant, s'est empressé de m'offrir son appui. Il est vivement touché de la perte de mes compagnons; il correspond au désir que j'ai de vivre au milieu des sauvages, et il m'a donné trois soldats pour me construire une petite cabine dans les bois.

En vérité (et je l'éprouvé depuis un mois), cette vie si difficile et si périlleuse n'est pas perdue pour moi, puisque je peux en profiter pour apprendre plus complètement la langue des sauvages, m'instruire de leurs mœurs et ouvrir la voie à ces compagnons que j'espère obtenir bientôt du zèle et de la bonté de mes supérieurs ecclésiastiques.

Si ce Dieu, qui a daigné me sauver des profondeurs de l'Océan, m'accorde assez de force et de courage pour accomplir tous mes devoirs, je pourrai ambitionner le sort de l'évêque et des missionnaires d'une île voisine de la mienne, la Nouvelle-Catédonie, qui tous ont été mis à mort, il y a quelques mois, par les peuplades sauvages. C'est là le seul moyen d'implanter l'Évangile, c'est ainsi qu'a fait notre Maître. Qu'il soit béni, s'il me permet

de participer ainsi aux souffrances de sa mission."

Univers.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

La question de l'Université.— Cette question qui a fait tant de bruit en Haut-Canada depuis dix ans, va bientôt être soumise à la chambre. M. le receveur-général McDonald doit ce soir introduire un bill à ce sujet.

Le principe de la mesure est la division des revenus de l'Université de la manière suivante: Les revenus sont estimés à £10,000 par an. L'église Episcopale d'Angleterre aura les terrains, bâties, etc., situés à Toronto avec £3,000 par an. Les collèges de Régopolis, Victoria et Queen appartenant à d'autres sectes £1,500 par an chacun. Le reste des revenus servira à fonder des *Grammar schools* dans les districts et sera partagé par différents autres établissements et entre autres des écoles modèles d'agriculture.

Revue Canadienne.

La Mairie de Montréal.— C'est un sujet de satisfaction pour nous de voir que les journaux de tous les partis et de toutes les nuances politiques se plaisent à rendre justice au mérite et à la honne conduite du digne maire J. E. Mills, écri. Toine la presse accueille avec plaisir la nouvelle que les difficultés survenues dans le conseil sont arrangées et M. Mills continuera d'occuper le fauteuil civique.

— La chambre d'assemblée, sur motion de M. Sherwood vient de nommer un comité chargé de considérer le sujet de l'émigration et dans la vue d'établir un système qui puisse être avantageux à la province et à l'émigrant: MM. Sherwood, Rousseau, McConnell, Prince, Seymours, McDonald, de Kingston, Morin, Aylwin et Moffatt composent ce comité. *Idem.*

L'Isle de Boucherville, refuge pour l'émigration.— Mercredi dernier, les membres du Bureau de Santé, le comité de l'émigration et quelques membres de la Corporation et citoyens ont fait un voyage à l'Isle de Boucherville dans l'*Iron Duke*, afin de voir si elle conviendrait comme lieu de refuge et de station temporaire pour les émigrants, on fit la visite de l'Isle et l'on put s'assurer qu'avec peu de dépense et dans les bâties qui y existent actuellement on pourrait commodément loger plusieurs milles personnes. Une adresse doit être présentée aux autorités, qui, il n'y a aucun doute rencontrera leur concours. C'est là la meilleure chose qu'on puisse faire pour préserver la ville des dangers de l'épidémie. *Idem.*

Les émigrants et les fièvres.— Les détails qui nous arrivent de tous côtés concernant les émigrés, sont vraiment désolants. Il en est mort 144 la semaine dernière à la Grosse-Isle. L'agent de l'émigration a appris par la dernière malle qu'il en était parti encore 10,000 pour le Canada avant le premier juin. Figurez-vous dans quel état, ils doivent être, renfermés dans d'étroits vaisseaux par une chaleur de 90 degrés. Des vaisseaux arrivés dernièrement à la Grosse-Isle avaient perdu les uns 25 à 30 passagers, d'autres 40 à 50, enfin l'un 75 passagers!

À Montréal les fièvres déciment ces malheureux d'une manière effrayante, mais ce qu'il y a de plus alarmant c'est que plusieurs de ceux qui en approchent ont été atteints. Il y a un grand nombre de sœurs, de médecins et de prêtres malades. *Idem.*

ÉTAT SANITAIRE DE LA CITÉ.

Rétour des Enterremens à Montréal durant la semaine dernière.

Enfants	53
Hommes et femmes mariés	31
Non mariés	9
Veufs et veuves	8
	101
Désquels étaient émigrés	50
Reste	51
L'an dernier à même époque	55
Moins cette année	4
Émigrés aux apprentis	225

Le tableau authentique ci-haut, sur l'exactitude duquel on peut compter, prouve que l'état sanitaire de notre cité doit inspirer la plus grande confiance. Malgré l'accroissement de la population depuis l'an dernier, le nombre des décès parmi les citoyens est moindre cette année. Il n'existe donc pas d'épidémie parmi nous, comme l'ont prétendu quelques alarmistes. Il est vrai que plusieurs cas de fièvre se sont déclarés dans quelques maisons, notamment au couvent des Sœurs Grises et au Séminaire, mais les personnes qui en ont été atteintes avaient plus ou moins eu des relations avec les émigrés. Les Dames grises et les Messieurs du Séminaire surtout ont séjourné aux apprentis, ont enduré des fatigues inouïes à soigner et à administrer les malades et les mourans. Le zèle et l'assiduité avec lesquels ces personnes dévouées se sont tenues constamment auprès de cette multitude d'individus malpropres, respirant un air empoisonné, ont dû leur être fatals. Il n'en faut pas plus pour contracter une maladie qui doit quelque fois avoir des suites funestes. Quelques capitaines de vaisseaux et plusieurs hommes d'équipage ont dû aussi succomber parce qu'ils respiraient un long espace de temps l'air malsain qu'exhale cette réunion de personnes qui contractent la fièvre par suite de privations et par malpropreté.

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons, la fièvre de vaisseaux n'est contagieuse que pour les personnes qui approchent des malades. Quant aux citoyens qui se tiennent proprement chez eux, avec tous les soins qu'exigent les grandes chaleurs, ils n'ont rien à craindre de cette maladie. Telle est l'o-

pinion donnée par plusieurs facultés de médecine des États-Unis et par plusieurs de nos meilleurs médecins.

Mais si la maladie se communique par la fréquentation de ceux qui en sont atteints, il est donc du devoir des autorités de prévenir cette fréquentation. Elles doivent donc empêcher les émigrés de se répandre par la ville, de porter partout le germe de la maladie. Nos confrères de la presse anglaise ont enfin abordé ce sujet ; ils s'opposent à ce que les émigrés soient débarqués à nos quais.—La maison de la trinité a passé un règlement à cet effet. Mais il paraît que les capitaines de steamboats se rient de cette ordonnance puisqu'ils continuent à entrer dans le bassin. Avant hier le John Munn a jeté sur nos quais 2 à 300 émigrans et les autorités sont restées les bras croisés. Ce matin le même steamboat est encore arrivé avec une charge considérable, et il a eu l'audace d'entrer dans le bassin comme si rien n'eût été. Un correspondant du Morning Courier dit "que le maître du Havre doit prévenir ces infractions aux lois, et que s'il en est incapable, le parlement le doit, et que si le parlement est impuissant, LES CITOYENS DOIVENT LE FAIRE !"

En effet, si nos autorités sont trop inertes pour veiller à la sûreté des citoyens, ces mêmes citoyens doivent y veiller eux-mêmes. Il est grandement tems d'organiser des assemblées afin d'adopter des moyens d'empêcher les émigrés de repandre l'épidémie au cœur de la cité. Si les capitaines de steamboats sont assez audacieux pour résister aux lois, ils doivent payer de leur personne et de leurs biens tout le mal qu'ils pourraient occasionner. Les autorités devraient imposer contre les coupables non pas une forte amende, mais l'emprisonnement et la confiscation des vaisseaux dans le cas où les lois auraient été méprisées. Ces individus se rendent journellement coupables d'homicides les plus atroces, par les mauvais traitemens qu'ils font éprouver aux émigrés en entassant les uns sur les autres les morts et les mourans, et ils n'ont rien à risquer ! Ils exposent la vie de nos prêtres, de nos religieuses et des citoyens en général, et ils recueillent tranquillement le prix de passage de leurs victimes, et plus le nombre est grand, plus le lucre est considérable. Il est tems et grandement tems de mettre fin à ce brigandage intolérable, qui expose la vie des citoyens et qui cause un dommage considérable à notre cité.

Déjà à Québec plusieurs prêtres qui ont été à la quarantaine sont revenus très-malades ; M. Robson, jeune missionnaire, a succombé victime de son dévouement.

Sur le nombre de Sœurs Grises de cette ville qui ont donné leurs soins aux émigrés, vingt trois sont maintenant au lit, et quelques-unes très-malades. Nous avons la douleur d'annoncer le décès de M. Morgan, jeune prêtre du séminaire de cette ville, mort ce matin, victime aussi de son dévouement envers les émigrés. Plusieurs autres prêtres du séminaire sont plus ou moins malades. On nous dit que M. le supérieur a été tellement affecté de toutes ces calamités qu'il est retenu dans sa chambre et sérieusement indisposé.

P. S.—On a mis tant de faux bruits en circulation sur l'état sanitaire de nos maisons religieuses que nous avons cru prudent de nous assurer par nous-mêmes de leur vérité. Au séminaire on n'a encore qu'un seul décès à déplorer, mais Messire Pierre Richard est considéré comme en danger ; M. Caroff est très-malade, M. le supérieur et M. Richard l'économe sont indisposés.

Au couvent des Sœurs Grises, dix-huit religieuses gardent le lit, quatre sont considérées comme en danger. Elles ont discontinué d'aller aux *sheds*, non pas que leur zèle soit ralenti, mais parce que le peu d'entre-elles qui reste en santé est nécessaire au service de leur maison. Nous espérons pour la même raison que les dames de l'Hôtel-Dieu ne sortiront plus de leur couvent où leur présence est si nécessaire.

L'enterrement de M. Morgan, mort hier, a lieu aujourd'hui à cinq heures. A l'heure où nous écrivons, on sonne le glas funèbre. *Minerve.*

—La chaleur était si grande hier (18) que deux habitans qui étaient venus à Montréal et qui s'en retournaient chez eux, tombèrent morts à Repentigny, frappés d'un coup de soleil.

Une autre personne de cette ville est morte hier après avoir bu un coup d'eau froide.

Examens mortuaires.—L'emploi lugubre de Coroner paraît ne devoir pas être cette année, plus que la dernière, une sinécure. Depuis une semaine cet officier a tenu cinq enquêtes.

Le 30 juin, le capitaine Orton, de la barque *Corinthian*, s'est pendu dans sa cabine, dans un accès de fièvre et de délire. Quand on s'en aperçut il était mort. Il lui fallut pour commettre cet acte de désespoir ou de folie, un bien terrible courage, car la corde n'était pas attachée à un point assez élevé pour qu'il pût se laisser tomber ; il n'a pu opérer la strangulation qu'en ployant les jambes sous lui-même.

Le 1er courant, au bout de l'île d'Orléans on a trouvé le corps d'un nommé J. Roberge d'Etchemin, qui s'est noyé. On a trouvé sur lui £1 19s 2d.

Le 3 courant, on a retrouvé près d'un quai de la rue St. Pierre, le corps d'une femme inconnue dont voici le signalement. Elle est grande et corpulente, a les cheveux noirs, des anneaux et pendants d'oreilles ; une robe verte et pourpre ouvert devant à manches courtes, des bas de coton bleu, des hotines lacées sur le devant et un jupon noir piqué.

Le même jour un charpentier de navire, George Duncan, âgé de 36 ans, s'est noyé au chantier de M. Mailad.

Hier, un fermier irlandais est mort dans la rue Champlain, des suites de l'ivrognerie.

Hier au soir, un jeune homme du nom de Layfield, âgé de 15 ans, commis chez Messieurs Glovea & Fry, s'est noyé en se baignant dans la rivière St. Charles ; il ne savait pas nager et avait voulu se laisser flotter au large sur une planche ; il gissa et disparut. Son corps fut retiré une demi heure après.

A l'occasion des nombreux accidens de ce genre que l'on a à déplorer chaque année, dans cette saison, nous devons dire qu'il serait fort à désirer qu'on empêchât les jeunes gens de se baigner au bout des quais et dans tous les endroits dangereux. Pour le faire efficacement, il faudrait que l'on pourvût aux moyens de satisfaire un besoin qui se fait sentir vivement dans ce pays où la chaleur est intense durant les mois d'été ; nous voulons parler de l'établissement de bains publics et d'écoles de natation. Dans toutes les villes bien policées il existe, outre des endroits spécialement consacrés aux bains et qu'on arrange de manière à prévenir tous les accidens et à veiller à la morale publique, un corps d'hommes chargés de se porter de suites au secours des noyés et munis d'instrumens et de médicamens propres à les rappeler à la vie. Nous croyons que Québec est le seul port de mer où il ne soit pris aucune précaution de ce genre. Des bains publics et une école de natation sont indispensables à une ville comme la notre. La rivière St. Charles offre plusieurs endroits très-favorables à ces sortes d'établissmens.

Canadien.

—Voici d'après le *Mercury*, le dernier rapport du nombre de malades à la Grosse-Isle ; il va jusqu'à samedi dernier à midi.

Admis durant la semaine.	Morts.	Renvoyés.
Hommes 922	51	134
Femmes 444	52	101
Enfans 451	41	96
1817	144	331

Il avait été enterré en ouvre 42 personnes décédées à bord des navires. Parmi ces derniers étaient un grand nombre d'enfans. *Idem.*

—En publiant la lettre de notre correspondant "IMPARTIAL" nous n'avons qu'un mot à dire, c'est que le fait de l'élection de M. LEMIEUX y répond en plus grande partie. Pour ce qui est de M. Duchesnay, nous sommes bien aise d'apprendre, et le rédacteur en chef de ce journal s'en réjouira, que tels sont les sentimens de ce monsieur, que le succès de la cause libérale au grand comté de Dorchester ne compte pas seulement un triomphe dans l'élection de M. Lemieux, mais dans les votes mêmes en faveur de M. Duchesnay, qui n'eût pas manqué de figurer dans les rangs de l'Opposition, s'il eût été le triomphateur.

—Voici l'état de la plupart des *Polls* lors de la clôture :

	LEMIEUX,	DUCHESNAY.
Pointe-Lévi,	966	8
St. Jean-Chrysostôme,	352	8
St. Henri,	191	49
St. Isidore,	147	38
St. Anselme,	130	9
Ste. Marie,	5	281
St. Elzéar,	3	169
Ste. Marguerite,	49	116
St. Bernard,	5	111
Ste. Claire,	169	18
St. Joseph, Beauce,	44	71
St. François,	73	60
St. Nicolas,	169	0
	2304	938

On dit que M. Lemieux avait une majorité de 8 voix dans Frampton. Pas de nouvelles encore de Saint-Georges. Mais la grande majorité, comme l'on voit, est pour M. Lemieux. *Journal de Québec.*

PARLEMENT PROVINCIAL. CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

La discussion la plus importante qui a eu lieu hier soir dans l'assemblée législative a été suscitée par une motion de M. Cameron, de Lamark, demandant qu'une adresse fut présentée à Son Excellence pour le prier de mettre à la tête du département des terres une personne plus capable que celle qui y est actuellement. M. Papineau, pour qui cette question était une question de vie ou de mort, déclara qu'il serait prêt à pulvériser toutes les accusations qui seraient portées contre lui, pourvu qu'elles fussent écrites, et qu'on lui allouât quelques jours pour se préparer à y répondre. Il ajouta qu'il pourrait même révéler certaines spéculations qui touchaient de fort près quelques membres de la chambre, dont il donnerait les noms, si la chambre fesait une enquête sur sa conduite. M. le procureur-général Sherwood, qui paraît être le *leader* de l'administration se leva et fit un discours si dépourvu de tact qu'il fut facile de reconnaître quels étaient les sentimens des membres du ministère à l'égard de leur collègue, le Commissaire des terres. M. Sherwood avoua qu'un nombre infini de plaintes avaient été portées contre le département des terres et que plusieurs de ces plaintes étaient fondées. Mais dit-il, à ses partisans, si vous votez contre un membre de l'administration, vous donnez un vote de non confiance dans l'administration, elle-même, et les membres de l'opposition triompheront et mon-

teron au pouvoir. C'est la seule considération qu'il fit valoir auprès de ses partisans pour les exhorter à mettre de côté toute leur répugnance, pour voter contre la mesure proposée.

M. Sherwood, qui est loin d'avoir autant de finesse dans l'esprit de son prédécesseur, voulut cependant pousser un *hint* à M. Papineau. Le même procédé, dit-il, a eu lieu autrefois dans la chambre des communes en Angleterre. Lord Glenelg était accusé publiquement d'être un ministre sans capacité, sans talents, et de ne point posséder la confiance générale; l'opposition proposa un vote de non-confiance contre lui; les membres du gouvernement défendirent leur collègue. Mais lord Glenelg sut à quoi s'en tenir, et résigna. C'était une finesse cousue de fil blanc, et elle excita le rire des deux côtés de la chambre. Cependant, M. Sherwood manifesta l'espoir que, dans le cas où leur honorable collègue résignerait sa place, son appui ne serait pas perdu pour l'administration. Mais il parait pourtant que M. Papineau est très-loin d'être aussi accommodant que M. Viger, et qu'il a déjà déclaré plus d'une fois que, si l'administration le chasse, comme elle a chassé son cousin, il votera contre elle.

M. Berthelot parla quelque tems à l'appui de la motion, qu'il ne considérait pas comme équivalente à un vote de non-confiance dans l'administration. Nous voulons, dit-il, mettre à effet les résolutions de 1841? Que disent-elles ces résolutions? que les chefs de Département devront posséder la confiance du peuple. Or, M. Papineau ne possède pas cette confiance. Il est vrai qu'il porte un beau nom, un nom qui semble être identifié avec le patriotisme, les sentimens nobles. Mais ce nom, il l'a souillé, il l'a déshonoré par sa conduite servile et hostile aux intérêts de ses compatriotes. Je ne blâme point les membres de l'autre côté de la chambre: ils cherchent leur intérêt; plus leur nombre sera grand, plus ils seront satisfaits. Mais lorsqu'on voit un vieillard, sur la fin de sa carrière, abandonner tout-à-coup les principes politiques qu'il a soutenus pendant toute sa vie, et, pour l'amour d'un vil intérêt, se ranger avec les ennemis de son parti, alors, il est impossible d'avoir confiance en lui.

M. Laterrière se leva et dit:

Le commissaire des terres vient d'être accusé d'une manière accablante d'incapacité de conduire les affaires de son département, de mauvaise foi, etc., etc., etc.

Moi aussi, M., je l'accuse de mauvaise foi, je l'accuse d'une manière plus spéciale. Je l'accuse d'avoir violé ses engagements envers cette chambre, de n'avoir introduit, tel qu'il l'a promis depuis deux ans, aucune mesure pour l'organisation et la protection de ses pauvres compatriotes du Saguenay.

Je l'accuse d'avoir encouragé par des vues sordides, le pillage des bois sur les terres dans cette localité sans exception, même sur les terres prises et mises en valeur, sous la garantie du gouvernement qu'on leur en donnerait des titres. Après avoir reçu la pleine valeur de ces terres par la vente des bois, je l'accuse d'avoir, par l'appât d'un double bénéfice, donné l'ordre de vendre ces terres au comptant à un prix plus élevé que son prédécesseur avait promis de les leur vendre, et cela pour favoriser des spéculations. Je l'accuse d'avoir contrairement à la promesse de son prédécesseur fait mettre en vente les terres prises sur les bords des grands chemins gratuitement.

D'avoir négligé l'organisation judiciaire telle que recommandée dans son rapport.

Quoique prélevant de cette localité, de 7 à 8 mille louis, s'être refusé et n'avoir jamais voulu admettre l'équité d'allouer une petite partie de cet argent pour l'ouverture indispensable d'une communication avec les vieux établissemens.

Pour avoir donné ordre à ce que des réserves fussent faites, embrassant un grand nombre de terres déjà prises et mises en valeur sur le contour de la grande-baie des Ha! et à Chicoutimi sous la ridicule et spécieuse raison d'y ériger des villes. Enfin d'avoir refusé de mettre en réserve et d'accorder des lots de terre pour le soutien de l'éducation élémentaire.

M. Aylwin fit un long discours, dans lequel il déploya son éloquence ordinaire. Il demanda aux membres de Bytwn, de Charleton, de Leeds, et autres, qui se sont si fréquemment plaints en dehors de la chambre de l'incapacité du Commissaire des terres, s'ils pouvaient voter contre la motion de M. Cameron! en effet ces messieurs se trouvaient dans une position tout-à-fait embarrassante. Il est reconnu que plusieurs d'entre eux ont fait des représentations à Son Excellence au sujet de l'administration du département des terres de la couronne, et que même ils l'ont menacé de retirer leur appui au gouvernement, s'il n'y avait point quelques changemens dans ce bureau. Néanmoins après avoir entendu l'appel pathétique de M. Sherwood qui les pria de voter contre la motion, s'ils ne voulaient point voir monter leurs ennemis au pouvoir, ils parurent résolus de tout faire, et de voter même contre leur conscience. Comme on avait blâmé les membres de l'opposition de s'épuiser en reproches amers contre MM. Viger et Papineau, M. Aylwin demanda si on pouvait trouver dans l'histoire parlementaire quel que exemple de tergiversations semblables à celles de ces hon. messieurs? M. Aylwin cita en terminant son discours une parole qu'il tenait, dit-il, d'un Canadien-français, d'un cœur noble et patriotique. Cet homme, dit-il, m'a déclaré, en parlant de M. Viger, et de sa conduite depuis trois ans: "pour moi, j'eusse préféré périr avec mes compatriotes que les abandonner; lors même qu'ils auraient eu tort."

M. Morin qui avait secondé la motion de M. Cameron, expliqua les motifs de sa démarche. "Je ne suis ni, dit-il, par aucun sentiment d'in-

térêt personnel; mais ce qui me porte à entretenir ce manque de confiance dans l'administration du département des terres, ce sont les changemens, les additions que ce bureau a subies depuis quelques années. Tout récemment on a réuni à ce bureau le domaine public de la couronne, et les biens des jésuites. Ces ajoutés ont produit la plus grande confusion, et ont été une source d'injustices; on aurait dû présenter des mesures pour régier ces choses d'une autre manière. Comme elles sont conduites actuellement, il n'existe, pour ainsi dire, aucune responsabilité. Un autre motif qui me guide dans ma détermination, c'est la manière si peu conséquente dont on a fait l'achat d'une maison princière; on l'a payée à même un dépôt sacré, qui ne pourrait pas être remplacé immédiatement, s'il l'on était obligé de le faire. Mais le principal motif de ma démarche, c'est qu'on a parlé de vendre la seigneurie de Lauzon, c'est qu'on a vendu les forges St. Maurice, pour en faire l'objet de spéculations, et surtout parce qu'on a parlé de vendre les biens des jésuites, et je suis convaincu qu'on l'aurait déjà fait, si l'opposition n'avait manifesté sa désapprobation. Ces raisons suffisent, je crois, pour me justifier de manquer de confiance dans l'administration actuelle au département des terres."

M. Chauveau se leva ensuite et fit un discours plein de force et de chaleur. Il dit que pour lui, s'il eût été à la place du commissaire des terres, il aurait préféré les reproches de l'opposition à l'éloge, étrange du solliciteur-Général pour le Haut-Canada. Dans quelle position humiliante, dit-il, ce chef de l'administration n'a-t-il pas placé son propre parti? Qu'a-t-il dit, pour engager ses partisans à voter avec lui? C'est un vote de non-confiance dans l'administration; votez avec nous; ou nous sommes perdus, sauvez-nous, sauvez-nous de M. Balwin, sauvez-nous de M. La Fontaine, sauvez-nous de M. Morin; voilà les considérations auxquelles on a eu recours pour faire rejeter la motion qui est devant la chambre! a-t-on proféré une seule parole en faveur du commissaire des terres? non, on n'a parlé des plaintes portées contre lui que pour déclarer qu'elles étaient fondées. Que dit M. le procureur-général pour le Haut-Canada? Oh! nous ne voulons point chasser le commissaire des terres, il pourrait s'en venger, il ne nous bénirait peut-être pas, comme fait le membre des Trois-Rivières; mais ajoute-t-il, lorsqu'en Angleterre la motion faite ici contre notre collègue fut faite contre lord Glenelg, ce monsieur résigna. N'était-ce pas vouloir dire: l'hon. commissaire des terres se retirera volontairement, et résignera comme a fait lord Glenelg? Voilà comme on défend ceux que tous les jours on nous accuse d'insulter! Et n'avons-nous pas raison de blâmer nos compatriotes de rester avec vous? N'avons-nous pas raison, lorsque nous avons été témoins de la conduite ingrate que vous avez tenue à l'égard de M. Viger que vous avez mis à la porte, à l'égard de l'hon. ex-président du conseil législatif, et de celle que vous tenez maintenant à l'égard du membre pour Ottawa? Ceux qui se livrent à vous, comme l'ont fait MM. Viger et Papineau, ne peuvent pas même attendre le prix de leur trahison; vous les accablez vous-mêmes de votre mépris?

M. Chauveau fut écouté avec attention. M. Balwin le suivit et parla longuement avec son talent ordinaire et il termina en invitant M. Gowan, qui se tenait en arrière, à venir se prononcer sur cette matière. M. Gowan s'avança évidemment embarrassé, et après avoir évité quelque tems d'en venir à la question, s'arrêta enfin à la motion qui était devant la chambre, et déclara qu'il était d'opinion que le département des terres n'était point conduit d'une manière efficace, qu'il l'avait déjà dit et qu'il ne pouvait s'en cacher; mais que comme la motion équivalait à un vote de non confiance dans l'administration actuelle, il voterait contre, MM. Badgley et Price parlèrent ensuite quelque tems, après quoi la question sur l'adoption de la motion fut mise aux voix, et rejetée à une majorité de 4; M. Papineau votant pour lui-même.

Voici la division:

Pour:—Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Bouthillier, Cameron, (Lanark), Cauchon, Chabot, Chauveau, Conger, Desautier, DeWitt, Fournier, Franchère, Jobin, Lacoste, La Fontaine, Lantier, La Terrière, Laurin, Leslie, MacDonell (Stormont), Merritt, Morin, Nelson, Powell, Price, Rousseau, Scott, Smith (Wentworth), Thompson,—32.

Contre:—Badgley, Boulton, Cameron, Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBléury, Dickson, Ermatinger, Gowan, Hale, Hall, Jessup, LeBouillier, Lyon, Macdonald (Kingston), McConnell, Meyers, Moffatt, Monro, Papineau, Petrie, Robinson, Seymour, Sherwood (Toronto), Smith (Frontenac), Stewart (Bytown) Stewart (Prescott), Viger, Wilson, Watts, Webster, Williams, Woods,—36.

Election de Simcoe.—La question de la légalité de l'élection de Simcoe attendue depuis si longtems est enfin venue sur le tapis hier soir. M. Baldwin fit motion que la chambre fut chargée de faire l'enquête sur cette affaire. M. Prince fit motion en amendement que la question fut renvoyée au comité des privilèges et élections. La division suivante eut lieu:

Pour—MM. Badgley, Boulton, Cameron (Cornwall), Cayley, Chalmers, Christie, Cummings, Daly, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Lyon, Macdonald (Kingston), McConnell, Meyers, Moffatt, Monro, Petrie, Seymour, Sherwood (Toronto), Smith (Frontenac), Stewart (Bytown) Stewart (Prescott), Viger, Webster, Williams, Woods,—29.

Contre—MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bouthillier, Chabot, Chauveau, Conger, Dickson, Fournier, Jobin, Lacoste, La Fontaine, Lantier, Laurin, Leslie, Macdonell (Stormont), Morin, Powell, Price, Scott, Thompson,—22.

Il s'est élevé mardi soir, dans la chambre d'assemblée, une discussion qui a duré près de deux heures. Nous avons déjà dit que M. Cayley avait présenté un bill de douanes, dont la seconde lecture était fixée pour mardi. M. Aylwin demanda que cette lecture fut retardée de quelques jours, vu l'importance de la question, et parce que le bureau de commerce de Québec devait envoyer une députation auprès du gouvernement pour le prier de faire quelque changement au tarif proposé. D'autres membres se joignirent à M. Aylwin. Mais le ministère s'obstina à vouloir presser la mesure, en alléguant pour raison que la session allait finir bientôt, et qu'il fallait employer le peu de temps dont la chambre pouvait disposer, à passer les mesures les plus importantes au pays. M. le procureur-général Sherwood déclara que le gouvernement avait intention de proroger le parlement dans deux ou trois semaines et de l'assembler de nouveau au 15 de février prochain. Alors M. La Fontaine interpella l'exécutif pour savoir si parmi les mesures nécessaires au pays, on comptait le bill des municipalités, celui des écoles, et celui qui a pour objet de régler le triage des jurés? Cette interpellation demeura sans réponse. M. La Fontaine insista; il démontra l'injustice flagrante dont le ministère se rendait coupable envers le Bas-Canada, en affectant de regarder toutes les mesures qui le concernent comme n'ayant aucune importance, ni intérêt; il dit que pour sa part il était disposé, malgré le mauvais état de sa santé, à siéger jusqu'au mois de septembre, si l'état du pays l'exigeait. M. Duggan, un des fidèles aides-de-camp de l'administration, qui s'indignait de voir ainsi sa protégée poussée à bout, se leva pour appeler à l'ordre. L'orateur fut appelé, (la chambre siégeait alors en comité) et déclara que M. La Fontaine était à l'ordre. L'hon. monsieur posa de nouveau sa question au ministère, mais il n'en put rien obtenir, et il considéra ce silence obstiné comme équivalant à une réponse négative.

Il fut fait allusion dans le cours de la discussion à certains remaniemens ministériels dont il est bruit depuis quelques jours. A voir la chaleur avec laquelle M. Gowan prit la défense du ministère, on en conclut que la rumeur qui le désignait comme devant remplacer M. Papineau comme commissaire n'était pas sans fondement. On parla ainsi de M. McCord comme devant être nommé solliciteur-général, de sorte que l'administration ne devait avoir aucun nom Canadien-français parmi ses membres. M. La Fontaine dit qu'il s'en réjouissait, et qu'il était heureux de pouvoir espérer qu'on ne se servirait plus de ses compatriotes pour en faire des objets de dérision et de mépris. Sur ce, M. Viger se leva, et fit un long discours où il récapitula ce qu'il a dit tant de fois, sur ses bonnes intentions, sur ses vertus publiques, et ses connaissances constitutionnelles; il renouela l'accusation qu'il a portée contre les réformistes au commencement de la session, d'avoir encensé lord Durham, tandis que cet homme avait donné la mort politique au Bas-Canada, en conseillant au gouvernement impérial de ne lui donner que la moitié de la représentation provinciale. A cette accusation, M. Chauveau répliqua vivement, et demanda à M. Viger si ce n'était pas lui plutôt qui avait donné la mort politique au Bas-Canada, en excluant ses compatriotes de l'administration, au commencement de la session, par son vote, qui a seul valu la victoire au ministère pendant trois nuits consécutives? Son seul vote, en effet, eut alors fait monter l'opposition au pouvoir, et il n'a point voulu le donner! il a préféré rester à la porte du cabinet, après en avoir été chassé, plutôt que de revenir à la position qu'il a occupée avec dignité pendant plus de 30 ans.

M. Viger se plaignit comme d'ordinaire qu'on l'insultait, qu'on l'injurait, tandis que lui n'avait jamais proféré une injure contre personne. Mais on lui répliqua avec vérité que sa conduite actuelle était une grossière insulte faite à toute la population du Bas-Canada contre laquelle il s'élève chaque jour par ses votes dans la chambre. M. Chauveau déclara que pour sa part, c'était toujours avec la plus grande répugnance qu'il ouvrait la bouche pour parler contre M. Viger; mais il était forcé de le faire lorsqu'il avait entendu ses discours; M. Chauveau ajouta qu'il pensait véritablement que M. Viger préférerait se faire blâmer, se faire insulter même, plutôt que de ne point parler, ou ne point faire parler de lui.

Il est difficile de dire où vent en venir ce vieillard infortuné. Il soutient que l'administration qui s'est aliéné la confiance de tout le pays, qui refuse de nous rendre justice, qui l'a chassé lui-même de son sein. . . . Et il se plaint qu'on l'outrage, il se plaint que ses compatriotes l'abandonnent! dans son journal d'hier, il se répand en reproches contre un établissement auquel il a prêté, dit-il, une presse et des caractères, et qui rependant ne le soutient pas dans son injuste entêtement! comme si ce service de sa part n'avait été rendu qu'à la condition que la presse ne serait employée qu'à répandre ses louanges dans le pays? Oh! qu'il se désabuse! après sa conduite récente, après les actes de malversation dont il se rend coupable tous les jours envers ses anciens amis, nous ne pensons pas qu'il puisse trouver d'autre admirateur de ses œuvres que lui-même, quand même il répandrait partout le pays des presses et des caractères gratuits. *Minerve.*

BAS-CANADA.—PERTES PENDANT LES TROUBLES 1837, 1838.

Association pour l'obtention d'une juste et rationnelle indemnité.

Dans notre numéro du 23 juin dernier, nous avons annoncé la fondation de l'association dite d'indemnité. Nous avons fait connaître qu'une requête mûrement délibérée dans les différents comités, avait été présentée à lord Elgin, notre gouverneur-général, depuis l'ouverture du parlement, par M. Scott, du comté des Deux-Montagnes. Nous donnons aujourd'hui copie de ce document, qui n'a pas été rédigé dans un intérêt particulier; mais bien

dans celui de tous les intéressés; ce dont il sera facile de se convaincre au premier examen. Maintenant qu'il ne peut plus rester à personne aucun doute, sur le mauvais vouloir de l'exécutif, il est nécessaire, indispensable, que tous les bons citoyens usent de leur influence dans les différents comités pour que l'association s'y propage avec rapidité. Nous l'avons déjà dit: c'est un acte légal, constitutionnel; c'est l'exercice d'un droit qui ne peut être méconnu. Rien d'occulte, rien de mystérieux, dans la marche, dans le but de l'association, tout s'y fait au grand jour. Demander, obtenir justice, pour la violation du droit sacré de propriété, au mépris du droit des gens, sous l'empire de la loi martiale, voilà la mission de l'association. Rien ne pourra l'en détourner jusqu'à ce qu'elle soit entièrement accomplie. Chaque jour, elle sera sur la brèche pour rappeler au gouvernement ses obligations, ses devoirs, ses engagements solennellement contractés, puis bientôt oubliés; tous ceux qui pensent qu'une réparation est due, doivent donc sans doute hésiter un instant, venir donner aide et protection à leurs concitoyens, auxquels depuis dix années on persiste à refuser justice, et dont un grand nombre est, par ce seul fait, plongé dans une misère profonde. L'octroi d'une juste et rationnelle indemnité sera pour les Canadiens, la preuve d'un retour aux principes d'ordre et de justice, qui doivent être la règle constante et immuable des gouvernemens constitutionnels. Pour l'obtenir, le plus puissant levier, c'est l'union intime de tous les intérêts, par l'association. La division est toujours une cause de faiblesse. Jamais d'ailleurs, les intéressés n'ont été plus près du moment d'obtenir pleine et entière justice: il y a union, dans le Bas-Canada, pour renverser constitutionnellement un ministère qui se débat chaque jour dans son impuissance, et ne peut opposer aux coups toujours nouveaux et redoublés qu'on lui porte, qu'une majorité factice. Les mémorables discussions qui ont eu lieu récemment dans le parlement, sont les indices certains de sa fin prochaine. Un parlement élu sous l'empire des questions qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour fera rentrer dans la poussière ce corps remoulu et criblé de toutes parts, par le grand jour de la discussion. La voix solennelle du grand jury, (le pays) prononcera son arrêt de mort par son vote électoral. Faisons des vœux pour qu'une haute et puissante volonté n'attende pas ce terme, et tranche le fil de cette lente et fébrile agonie, par l'exercice de son initiative!

On n'en peut douter, le premier acte d'un ministère puissant, honnête, ce sera la reconnaissance du droit à l'indemnité. Ensuite il recherchera avec sagesse et prudence, les meilleures mesures financières à proposer pour que cette dette nationale soit payée, sans gréver le pays de charges nouvelles. Combien de sommes ont été dépensées inutilement et sans fruit pour le pays, qui auraient pu être employées à accomplir ce grand acte de justice!

Nous reviendrons bientôt sur cette question que nous examinerons sous le rapport du droit et de l'équité: jusque là, nous nous estimerons toujours heureux de donner à nos concitoyens tous les renseignements qui pourraient leur être utiles, pour la bonne organisation de l'association dans les comités où elle n'est pas encore établie. *Minerve.*

DECES.

Le pays vient encore de faire une perte considérable dans la personne de ELLERY ST. JEAN, éc., qui a succombé à une longue et douloureuse maladie samedi dernier, vers les 11 heures du soir. Cette perte sera vivement sentie par la classe mercantile; les pauvres perdent en lui un soutien. Lors la générosité n'avait pas de bornes. M. St. Jean par une honnête et laborieuse industrie avait amassé une belle fortune, et il s'en servait souvent ainsi que de son vaste crédit pour obliger ses semblables. Une foule de jeunes gens qui font maintenant d'excellentes affaires ont été établis par lui, c'est à lui qu'ils doivent leur avancement et leur fortune. La générosité de M. St. Jean était sans borne; et dans des tems de calamité, lorsque des individus s'adressaient à lui soit pour eux ou pour quelques personnes tombées dans l'infortune le nom de M. St. Jean figurait toujours sur les listes de souscription pour des montans considérables. Les inventés de Boucherville, de Québec, de Laprairie, etc., ont eu occasion de connaître sa générosité, car outre ses souscriptions à un haut montant, plusieurs familles furent longtems secourues par lui. La charité n'est pas la seule vertu dont il fut doué, doux, affable envers tout le monde, il jouissait à juste titre du respect, de l'estime et de la confiance de ses concitoyens. M. St. Jean n'était âgé que de 51 ans. Il laisse une veuve et deux enfans et un grand cercle d'amis pour déplorer sa perte prématurée.

Ses funérailles ont eu lieu ce matin à 5 $\frac{1}{2}$ heures. Le convoi est parti de sa demeure, Coteau St. Louis, pour se rendre à l'église paroissiale, lieu de la sépulture.

UN INSTITUTEUR serait prêt à prendre une situation. S'adresser à l'Evêché de Montréal.—9 juillet.

M. ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE, a transporté son établissement au numéro 106 au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FARRÉ, libraire. Montréal.
D. MARTINEAU, prêtre, vicaire. Québec.
F. PILATE, prêtre, Directeur du Collège. Ste. Anne.
VAL. GUILLET. Trois-Rivières.
PROPRIÉTAIRE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, ÉDITEUR.
IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU IMPRIMEURS.